Date 12 avr/Apr 2019
Votre référence - Your reference NFAC-0081
Numéro de dossier - File number 1844407

PERLEY-ROBERTSON, HILL & MCDOUGALL LLP
1400 - 340 ALBERT STREET
OTTAWA
ONTARIO K1R 0A5

Attention: Marina Stipanac

Propriétaire - Owner
The North Face Apparel Corp.

Marque de commerce - Trademark
THE NORTH FACE BLACK SERIES

AVIS D'ADMISSION

Avis est donné par la présente que ladite demande d'enregistrement de la marque de commerce a été admise.

Veuillez noter que pour procéder à l'enregistrement, vous devez maintenant satisfaire aux exigences suivantes :

Le droit d'enregistrement de 200,00$ doit être payé le ou avant le 27 juin 2020. Les chèques doivent être faits au nom du Receveur Général du Canada. Les frais d'enregistrement peuvent être payés en ligne via le « service électronique d'enregistrement et de renouvellement de marques de commerce » sur notre site Web à l'adresse ici-bas.

En conformité du paragraphe 40(2) de la *Loi sur les marques de commerce*, une déclaration indiquant que le requérant a commencé à employer la marque de commerce au Canada en liaison avec les produits et/ou services mentionnés dans la demande doit être fournie le ou avant le 27 juin 2020 à défaut de quoi la demande sera réputée abandonnée en vertu du paragraphe 40(3) de la *Loi*. Lors de la préparation de la déclaration d'emploi, veuillez s.v.p. vous référer à l'énoncé de produits ou services tels que publiés dans le *Journal des marques de commerce*. La déclaration d'emploi peut être complétée en ligne via le « service électronique d'enregistrement et de renouvellement de marques de commerce ».

NOTICE OF ALLOWANCE

You are hereby given notice that the subject application for registration of a trademark has been allowed.

Please note that in order to proceed to registration, the following is required:

A registration fee of $200.00 must be paid on or before June 27, 2020. Cheques should be made payable to the Receiver General for Canada. The fee may be paid on-line via the "Trademark Registration and Renewal" e-service on our website at the address below.

Pursuant to subsection 40(2) of the *Trade-marks Act*, a declaration of use of the trademark in Canada in association with the goods and/or services specified in the application must be filed on or before June 27, 2020 failing which the application shall be deemed abandoned pursuant to subsection 40(3) of the *Act*. When preparing a declaration of use, please refer to the statement of goods or services as advertised in the *Trade-marks Journal*. The declaration of use may be completed on-line via the "Trademark Registration and Renewal" e-service.

Note concernant la période d'enregistrement :

Veuillez noter que la nouvelle *Loi sur les marques de commerce* entrera en vigueur le 17 juin 2019. Si votre requête d'enregistrement est traitée par le registraire des marques de commerce avant cette date, la période d'enregistrement sera de 15 ans. Si votre requête d'enregistrement est traitée par le registraire après cette date, la période d'enregistrement sera de 10 ans.

Note regarding the registration period:

Please note that the new *Trademarks Act* will come into force on June 17, 2019. If the registration request is processed by the Registrar of Trade-marks prior to this date, the registration period will be 15 years. If the registration request is processed after this date, the registration period will be 10 years.

Registraire des marques de commerce
Registrar of Trade-marks

Contact: Section des déclarations et enregistrements/
Declaration/Registration Section
819-997-2590